

DELEGATION DE POUVOIR AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU DIRECTEUR CAMPAGNE 2021-2022

(Conformément aux articles 18, 75 et 76 de l'acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Coopératives)

Nous soussigné, Administrateurs de la Société Coopérative des Cacaoculteurs d'Inahiri (SCOOCI) donnons pleins pouvoirs au Président, au Trésorier général et au Directeur.

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	SIGNATURES
01	Ouédraogo Nabonswende Marice	Président	
03	Kafando Jules	Trésorier Général	
05	Man Franck Éric Arnaud	Directeur	

Pour représenter la coopérative et défendre ses intérêts tant auprès des autorités administratives, judiciaires ainsi que pour accomplir toutes les transactions commerciales, financières et bancaires relatives aux opérations réalisées par la coopérative dans toutes les limites des pouvoirs qui lui sont expressément conférés.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARTIE A LEGALISER	NOM ET PRENOMS	Signatures
Président	Ouédraogo Nabonswende Marice	
Directeur	Man Franck Éric Arnaud	
Secrétaire Générale	Sore Salifou	
Secrétaire Adjoint	Oulai Deglou Pacôme	
Membre	Dongo Tiemele Bernard	
Membre	Ouédraogo Sidibé Rimbin	
Membre	Zongo Blaise	

4255/2020
 M. Ouédraogo Nabonswende Marice
 Président
 N° 38460360 / 00 109 2735
 le 27-10-2021
 le Conseil d'Administration
 AN-PEDRO le 27-10-2021
 Maire et PD

